

PAGE DES MARAICHERS

On tentera de nouvelles démarches auprès de l'hon. Premier Ministre King, dès son retour d'Europe, afin d'obtenir un tarif saisonnier qui puisse protéger nos producteurs de fruits et légumes contre le "dumping" américain.—La Colombie-Anglaise entre pour de bon dans le mouvement—. Revue complète de la question du tarif dans ce journal la semaine prochaine!

De nouvelles représentations seront faites à l'honorable L. MacMenzie King, dès son retour d'Europe, en vue d'obtenir que le parlement modifie la Loi des douanes de façon à protéger nos producteurs de fruits et légumes et nos aviculteurs contre le débordement sur nos marchés du surplus de la récolte américaine. M. L. F. Burrows, secrétaire du Conseil Canadien d'Horticulture, qui revient justement d'un voyage d'observations à travers le Dominion, vient de faire connaître cette nouvelle.

M. Burrows, faisant part des observations de son récent voyage, déclare qu'en face des conditions présentes, les industries en cause sont laissées aux prises avec une concurrence saisonnière causée par le déversement en gros (wholesale dumping) fait sur nos marchés par les Etats-Unis. Ces derniers, afin de disposer de leur surplus de production, à certaines époques de l'année, offrent leurs produits à des prix matériellement au-dessous du coût de la production. Ce déversement a un effet particulièrement désastreux, ajoute M. Burrows, lorsqu'il se produit au début de la saison de vente des produits Canadiens, en ce qu'il crée une concurrence injuste à nos producteurs. Ceci, explique M. Burrows, est dû au fait qu'en plusieurs centres des Etats-Unis, la production est plus hâtive que chez-nous, et qu'après avoir touché des prix raisonnables pour leurs primeurs, les expéditeurs américains se voient dans l'obligation d'écouler à perte leurs restes de production.

M. Burrows déclare que depuis que la légalité de la clause de la loi du "dumping"—permettant la réévaluation des produits importés,—a été contestée par notre Ministère de la justice, nos industries agricoles ont été privées de la protection à laquelle elles ont droit.

M. Burrows cite comme exemple que l'an dernier, alors que la clause contre le "dumping" était en force, plus de 400 barils de pommes furent expédiés de la Nouvelle-Ecosse sur le marché de Montréal, (pour réexpédition probable en Angleterre) alors que cette année, 40 barils seulement furent expédiés de la Nouvelle-Ecosse, comme résultat de la concurrence faite par les Etats-Unis.

Tout ce que nous demandons, déclare M. Burrows, c'est une protection suffisante, afin que le producteur de produits périsposables retire de la vente de ses marchandises de quoi couvrir le coût de production et réaliser un bénéfice raisonnable.

La Colombie-Anglaise a réalisé plus que jamais, durant cette saison-ci, combien elle a besoin de protection comme nous-mêmes. Les 4 et 5 septembre, l'Association de Producteurs de Fruits de la Colombie-Anglaise réunissait un groupe de quatre-vingts hommes intéressés dans les cultures de fruits, légumes, fleurs, dans le but de discuter la question de tarif.

La discussion glissa naturellement sur le geste du gouvernement en abolissant la fixation de valeurs raisonnables pour fin de perception de droits dits "dumping duties". En vertu d'ordres ministériels, le ministre des douanes et du revenu national avait le pouvoir, durant

de nos gouvernements la protection dont nos producteurs semblent avoir grand besoin.

Quelques lecteurs de notre page des maraîchers dans ce journal nous demandent de les renseigner plus profondément sur cette question de tarif douanier, de "dumping duty", etc. Nous nous rappelons en avoir donné des explications à plusieurs reprises. Cependant, nous nous rendrons volontiers aux désirs de ceux de nos membres qui n'auraient pas pris connaissance de nos écrits précédents à ce sujet, et résumerons aussi clairement que possible, dès la semaine prochaine, dans ces mêmes colonnes, ce qu'est le tarif, le "dumping duty", la fixation de valeurs minimums, telle qu'exercée par le Gouvernement Fédéral jusqu'à cette année, et aussi quelles sont les démarches que nous avons faites auprès des gouvernements d'Ottawa pour obtenir plus de protection contre les importations américaines, et finalement, où en sont les choses actuellement.

Résolu que pour faire en sorte que les producteurs de produits périsposables du Canada puissent trouver un marché pour leurs produits, de façon à rentrer dans leurs dépenses d'exploitation et réaliser un bénéfice raisonnable, le Gouvernement du Dominion est prié de légiférer (faire des lois) l'imposition d'un droit spécial en vue d'empêcher la vente sur nos marchés de produits étrangers offerts à des prix tels que nos producteurs ne puissent maintenir leur exploitation avantageusement."

A la suite de l'adoption de cette résolution, il fut fortement question de l'application, pour un tarif spécifique et saisonnier, qui est présentement devant la Commission du tarif. L'opinion général fut qu'en poussant énergiquement l'acceptation de cette application, celle plus importante du rétablissement des valeurs minimums pourrait en souffrir. On passa donc la résolution suivante à cet effet:

Résolu que nous recommandons de procéder immédiatement avec l'application, faite par le Conseil Canadien d'Horticulture, pour obtenir un tarif spécifique et saisonnier, pourvu que nos représentants, après une étude profonde du sujet, restent d'avis que cette procédure ne nuira aucunement à l'application, plus importante, qui concerne le rétablissement des valeurs minimums."

L'Assemblée décida également d'inaugurer un programme de réclame qui fera ressortir parfaitement la situation dans laquelle se trouvent les cultures de fruits et légumes dans la Colombie-Anglaise, de façon à obtenir l'appui de la population des Prairies.

On fit les arrangements nécessaires pour faire rencontrer une délégation de producteurs de fruits et légumes de la Colombie-Anglaise avec les représentants des organisations de cultivateurs des Prairies, afin de discuter à fond cette question de tarif et protection, après quoi, la délégation se rendra à Ottawa, de concert avec les délégations envoyées par les autres provinces, afin de rencontrer, probablement à la fin de novembre, le Cabinet Ministériel d'Ottawa, et obtenir les réformes désirées et nécessaires au bien-être de tous les producteurs agricoles.

Le résumé ci-dessus, pris à même les minutes de cette assemblée de producteurs de la Colombie-Anglaise, tenue en septembre dernier, est très encourageant pour tous ceux qui se sont occupés de cette question de tarif, car il semble que l'Ouest touche le point où il aura autant besoin de protection que l'Est, et les deux forces réunies rencontreront, sans doute, moins d'obstacles pour obtenir

conservateurs, et M. Joseph Lagarde et l'échevin Langlois, libéraux. Ce dernier est le candidat officiel du gouvernement Taschereau.

Le commandant McDonald, parti pour traverser l'Atlantique dans un tout petit avion, comme le fit l'américain Lindberg, a probablement péri en mer. On n'en a aucune nouvelle.

L'Association avicole du district Montmagny-Arthabaska tient actuellement sa neuvième exposition annuelle, dans le pavillon de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière. Plus de \$400 sont offerts en prix, surtout dans les classes d'utilité générale, telles que les Plymouth Rock Barrées, les Rhode Island Rouges, les Wyandottes Blanches et les Leghorn Blanches. Des prix nombreux sont aussi offerts pour les classes des dinards, des canards et des lapins. Il y a une classe spéciale pour les poules enregistrées et contrôlées sous la surveillance fédérale R.O.P.

Hickman, ce jeune Américain qui tua une enfant de douze ans et remit le cadavre au père de la petite martyre en échange d'une rançon, a été pendu à St-Quentin, Californie. Avant de mourir, il s'est converti au catholicisme. Puisse Dieu avoir pitié de son âme !

Aurèle Delisle, de La Tuque, trouvé coupable d'avoir empoisonné sa femme en lui administrant du sel de citron, a été condamné à être pendu le 15 février prochain.

Un accident terrible se produit à Ste-Marie de Beauce, à l'endroit connu sous le nom de "domaine". Une automobile dans laquelle se trouvaient l'épouse de M. L. Roberge, conseiller législatif, son amie Mme Jules Chouinard et sa fille Annette au volant, passe à travers le garde-fou du pont qui traverse la rivière pour aboutir à la route Lévis-Jackman. Les deux dames, emprisonnées dans l'auto, se sont noyées. Mme Roberge a réussi à se sauver grâce à un sang-froid remarquable et à la présence d'esprit de deux jeunes garçons, fils de M. Léo Giguere, qui n'ont pas perdu un instant pour sauter dans une chaloupe et la secourir. Cet accident a causé une véritable consternation dans toute la région, où les deux familles Roberge et Couillard sont tenues en haute estime. Toutes nos sympathies aux parents des victimes si cruellement éprouvées.

OXYMEL (à l'Eucalyptus)

C'est le nom d'un remède très doux et des plus efficaces pour tous, bronchites, coqueluche; soulage beaucoup les personnes souffrant d'asthme. Si votre pharmacien ou épicer ne l'a pas, dérivez directement: P. La Rose, 126 rue Garnier, Québec.

50 sous la bouteille, par la poste 60 sous.

Si vous avez des animaux ou n'importe quoi à vendre ne perdez pas votre temps à chercher un acheteur. Mettez une petite annonce dans le "Bulletin de la Ferme". C'est infaillible.

AUX CULTIVATEURS

du district de Québec

EXPEDIEZ VOTRE CRÈME

• A QUEBEC •

et sauvez sur les frais de transport.
CALCULEZ quel montant vous économisez pendant une année,
nous sommes certains que vous ex-pédierez votre crème à

LAITERIE LAVAL ENRG.

237, 4^e Avenue, -- Limoilou, QUÉBEC

Capital, \$500,000.00

References: Banque Canadienne Nationale et Banque de Montréal.